

A S S E M B L É E      N A T I O N A L E

1 7 <sup>e</sup>      L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission d'enquête sur la prédation des capacités productives françaises par les fonds spéculatifs

– Audition de salariés de la Fonderie de Bretagne et des  
Forges de Tarbe ..... 2

Jeudi 2 avril 2026

Séance de 9 heures

Compte rendu n° 23

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de**  
***M. Emmanuel Mandon,***  
***Président***



*La séance est ouverte à neuf heures dix.*

*Sous la présidence de M. Emmanuel Mandon, la commission d'enquête sur la prédation des capacités productives françaises par les fonds spéculatifs a auditionné des salariés de la Fonderie de Bretagne et des Forges de Tarbes.*

**M. le président Emmanuel Mandon.** Depuis sa cession par Renault, la Fonderie de Bretagne a connu une histoire mouvementée : elle est passée entre les mains du fonds de retournement allemand Callista Private Equity, puis celles de Private Assets, avant d'être reprise par le groupe Europlasma dans le cadre d'un redressement judiciaire.

L'activité de l'entreprise a alors été réorientée vers de nouveaux métiers, dont la production d'obus. Nous avons compris que ce mouvement, d'ailleurs inachevé, ne se passait pas dans les meilleures conditions, notamment en matière de relations entre la direction et les salariés. Vous allez pouvoir nous éclairer sur ce point.

Quant aux Forges de Tarbes, un mouvement social survenu en 2024 a alerté les pouvoirs publics sur la faiblesse du niveau d'investissement, les retards de production et la mise à l'arrêt de l'appareil productif. Vous allez pouvoir nous donner votre appréciation sur la réalité et l'impact social des mesures que la direction de l'entreprise a pu prendre, notamment pour porter remède au vieillissement des machines et, plus globalement, de l'outil de production. Depuis cette date, la situation semble s'être améliorée.

Le point commun entre la Fonderie de Bretagne et les Forges de Tarbes est la présence, en leur sein, du groupe Europlasma. Les controverses entourant certaines pratiques de ce groupe nous ont conduits à souhaiter entendre sa direction, qui vous succédera dans cette salle.

L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

*(Mme Josiane Frétier, M. Maël Le Goff et M. Éric Guyomard prêtent serment.)*

**Mme Josiane Frétier, ancienne déléguée syndicale aux Forges de Tarbes.** Je suis jeune retraitée, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2025, de la société des Forges de Tarbes, où j'occupais le poste de responsable « Finances gestion ».

Les Forges de Tarbes sont l'ancienne obuserie de l'arsenal de Tarbes et elles ont une valeur patrimoniale pour les Tarbais. Elles fabriquaient des corps d'obus pour la défense française et pour la direction générale de l'armement (DGA). Cette société occupe une place stratégique sur le marché de l'armement : dotée d'un savoir-faire unique, elle est la seule entreprise française à fabriquer des corps d'obus de gros calibre, de 155 mm notamment, pour le canon Cæsar vendu par Nexter.

L'atelier d'obuserie a été vendu en 2006. Le groupe d'armement s'appelait alors Giat Industries, devenu Nexter par la suite. La société a été reprise par le groupe Vallourec pour la fabrication de raccords de tiges de forage, des profils proches de corps d'obus.

L'aventure a duré douze ans, puis s'est arrêtée lorsque Vallourec a cédé sa filiale Drill. Nous avons alors espéré revenir dans le giron de l'armement et de la DGA, par

l'intermédiaire de Nexter, car nous avons toujours une petite activité dans le domaine militaire. Cela n'a pas été possible.

La société a tout d'abord été reprise par Altifort. Vallourec avait laissé une trésorerie plus qu'importante, de l'ordre de 3 millions d'euros (M€). Cependant, au bout d'un an, Altifort a été placée en liquidation judiciaire après avoir racheté un nombre élevé d'entreprises et vidé tous leurs comptes en banque.

On est donc reparti de zéro. Les Forges de Tarbes ont été mises en redressement judiciaire en août 2019 et elles ont frôlé la liquidation à la fin de la même année.

C'est alors que nous avons été rachetés à la barre du tribunal (jugement en date du 10 janvier 2020) par M. Frank Supplisson, qui a repris les vingt-huit salariés et leurs comptes d'épargne et obtenu un engagement de la DGA pour la fourniture de cent mille corps d'obus sur deux ou trois ans. Monsieur Supplisson a apporté à l'entreprise un capital de dix mille euros, donc peu de trésorerie. On s'est débrouillés comme on a pu et on a atteint rapidement nos limites.

Au bout d'un an, monsieur Supplisson a cherché un repreneur, un partenaire financier, et c'est alors qu'Eurolasma s'est présenté.

Eurolasma est arrivé en août 2021 : c'est depuis cette date que l'entreprise s'appelle Les Forges de Tarbes. Nous, salariés et syndicats, avons vraiment appuyé la reprise des Forges par Eurolasma, qui s'est présenté comme un industriel ayant des projets d'investissements, de financement et de diversification. On a également été séduits par le fait que l'un de ses trois administrateurs n'était autre que l'ancien patron de la DGA, M. Laurent Collet-Billon. Pour nous qui étions sur ce créneau, c'était un véritable atout.

Dans le cadre de cette reprise, des commissions de suivi paritaires ont été instaurées à l'initiative du préfet, pour veiller au respect des engagements pris lors de la reprise. Dans ces comités siégeaient des représentants des salariés, de l'employeur et de l'État, ainsi des députés et sénateurs. Un commissaire du Gouvernement, contrôleur général des armées, avait également été nommé pour accompagner la restructuration.

Au bout d'un an, on s'est rendu compte que les engagements tardaient à se concrétiser et que l'on manquait de trésorerie. Notamment, l'outil de production souffrait d'un manque de maintenance, on subissait pannes sur pannes. C'était la course au dépannage pour maintenir, tant bien que mal, l'outil de production. Le groupe Eurolasma s'était pourtant engagé : il est d'ailleurs indiqué, dans leur lettre d'intention de reprise, que priorité devait être donnée à la remise à niveau de l'outil de production.

Très rapidement, nous nous sommes retrouvés dans une situation délicate, c'est-à-dire ne pas pouvoir honorer dans les temps les commandes de notre client unique (Nexter), ce que nous avons assez mal vécu.

Via le délégué syndical, nous, salariés, avons fait remonter nos problèmes, nos interrogations et nos doutes auprès de la direction, sans grand succès.

Le seul retour a été la sanction du délégué syndical de l'époque, M. Benjamin Duez, qui a été traité très violemment : il a subi une mise à pied conservatoire, sans salaire, pendant trois mois, alors qu'il était soutien de famille.

Une procédure de licenciement a été lancée à son encontre, mais elle a été refusée en mai 2023 par l'inspection du travail. L'employeur a fait appel auprès du ministre du travail de l'époque, M. Olivier Dussopt, qui a confirmé la décision de l'inspection du travail. Il a ensuite porté l'affaire devant le tribunal administratif de Pau, où l'audience n'a pas encore eu lieu. Monsieur Duez a été réintégré, il occupe aujourd'hui un poste-clé à la maintenance.

Très affecté par les événements, monsieur Duez n'a pas souhaité renouveler son mandat. C'est pour ces raisons que j'ai pris son relais et que je me suis présentée aux élections professionnelles, pour devenir représentante du personnel. Dans le cadre du comité social et économique (CSE) d'une entreprise de moins de cinquante personnes, nous n'avions aucune prérogative en matière économique, sociale et financière. J'ai donc pris un mandat de déléguée syndicale pour pouvoir siéger à la table des négociations.

J'étais alors à trois ans de la retraite. L'usine devait et pouvait vivre. L'industrie, c'est un monde qui vous emporte, c'est une vraie famille. Les gens sont vraiment attachés à leur usine.

Le régime qui m'a été appliqué n'a pas été meilleur que celui dont a souffert Benjamin Duez : pressions, intimidations... et, pour finir, je suis en procédure correctionnelle, attaquée par la direction d'Europlasma et des Forges de Tarbes. Alors que je suis à la retraite, j'ai reçu, le 6 février 2026, une assignation à comparaître devant le tribunal correctionnel de Bordeaux pour diffamation publique, à la suite de propos tenus dans les journaux *Ouest-France*, *Le Télégramme* et *Le Point*, qui m'avaient contactée après les événements survenus à la Fonderie de Bretagne et auxquels j'avais expliqué que cette situation avait, pour nous, un air de « déjà-vu ».

Concernant la réalisation des engagements, l'apport financier de 2 M€ de capital a été réalisé sur 2021. Le financement du plan d'investissement devait suivre : la moitié consacrée à la remise à niveau de l'outil de production, l'autre moitié à des investissements capacitaires ou de développement.

Le projet de diversification n'a pas vu le jour. Pour le reste, on vient de clôturer le cinquième exercice et l'investissement comptabilisé sur le site est d'à peine 5 M€, la moitié du montant prévu. La situation est dommageable : c'est la course permanente pour faire tourner l'outil de production et honorer les commandes, c'est très difficile et frustrant à vivre. Quarante-deux accidents du travail sont à déplorer en 2025, c'est inacceptable. Cela dénote de la fébrilité et de la frustration subies par les salariés du fait de conditions de travail dégradées.

Les commissions de suivi ont été purement et simplement « enterrées », malgré de multiples relances auprès du préfet – y compris par l'intermédiaire de nos élus, députés et sénatrices. Nous voulions que tout le monde puisse siéger, afin d'alerter et d'impliquer les pouvoirs publics. C'était une demande légitime, puisque l'usine travaille dans le secteur de l'armement, qu'elle fabrique des corps d'obus et qu'elle est financée par des fonds publics – que ce soit par le biais de Nexter, qui a la DGA pour donneur d'ordre, ou par des aides remboursables de l'État. On voulait à tout prix que l'État ait un droit de regard sur la gestion des Forges.

Même punition pour ce qui est du commissaire du Gouvernement, contrôleur général des armées : pas de nomination. Initialement, c'était M. Gérard Gibot, depuis retraité, qui assurait cette mission : il connaissait bien l'usine et avait un regard technique sur les installations et les processus.

Trésorerie et financements, c'est là que le bât blesse. La trésorerie a été constamment mise à mal, on a du mal à payer nos fournisseurs et, de ce fait, on subit de nombreuses ruptures d'approvisionnement. Le côté « pervers » de cette histoire est que l'usine des Forges était peut-être le seul site du groupe Europlasma à tourner correctement : on avait des entrées de *cash* conséquentes, qui ne restaient malheureusement pas en totalité chez nous. Si on avait conservé cette trésorerie, on aurait au moins pu engager les opérations prioritaires de maintenance et payer nos fournisseurs. Il faut savoir que, lorsque le client Nexter passe commande, il verse un acompte de 20 % ou 25 %, ce qui représente une somme importante. La société des Forges a également perçu des fonds dits « article 90 » : il s'agit d'une aide remboursable d'État, un dispositif de soutien aux exportations dans le secteur de l'armement.

Il existe une convention de trésorerie qui permet à Europlasma de gérer les flux de trésorerie des sociétés du groupe. Cette centralisation permet de soutenir les entités en difficulté via des virements de trésorerie. Ce système a toutefois ses inconvénients et ses limites, particulièrement pour les Forges : c'est la perte d'autonomie dans la gestion de trésorerie, dirigée par Europlasma.

**M. Maël Le Goff, secrétaire CGT à la Fonderie de Bretagne.** Je travaille à la Fonderie de Bretagne depuis vingt-trois ou vingt-quatre ans. Dans ma famille, nous en sommes à la troisième génération de fondeurs.

L'entreprise existe depuis soixante ans. Elle a été construite à la fermeture des Forges d'Hennebont, par et pour Renault. L'histoire commune avec Renault s'est arrêtée une première fois en 1998. On a eu ensuite un actionnaire italien (Teksid), puis un autre (Zen-Garro). L'entreprise s'est retrouvée en redressement en 2008. Une grosse bataille a alors été menée, pendant deux ans, et on a finalement été repris en 2009 par Renault, qui a voulu nous lâcher une fois de plus en 2020. On s'est battus, mais l'histoire s'est arrêtée en 2022. Le fonds Callista est arrivé ensuite, mais cela n'a duré qu'un an. On savait très bien que ce fonds n'était pas sérieux : il ne nous a rien apporté. Pendant ce temps, Renault diminuait ses volumes de commande. La situation est donc devenue compliquée et on s'est retrouvés une nouvelle fois en redressement.

Les premiers rapprochements entre la délégation interministérielle aux restructurations d'entreprises (Dire), actuelle mission interministérielle aux restructurations d'entreprises (Mire), et Europlasma ont eu lieu en décembre 2024, sur la question de l'armement. La Fonderie avait en effet commencé, dans le cadre de la diversification de l'activité, à travailler sur des corps d'obus pour Thales. C'est peut-être cela qui a intéressé Europlasma.

Depuis la reprise officielle de l'entreprise par Europlasma (1<sup>er</sup> mai 2025), on a travaillé une cinquantaine de jours en 2025. En 2026, cela fait quatre mois que nous ne travaillons pas.

L'entreprise a été victime d'un incendie, le 20 janvier 2026. Un de nos quatre fours de vingt-cinq tonnes est hors d'usage.

Les travaux de décontamination et de réparation sont en cours. On attend les experts en fonderie du Centre technique des industries mécaniques (Cetim) pour connaître les causes de l'incendie, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

(Dreal) ayant suspendu notre autorisation de production. Ces difficultés viennent s'ajouter à celles rencontrées avec Europlasma.

Un comité de suivi, mis en place avec les pouvoirs publics du temps de Callista, fonctionne toujours. Une réunion s'est tenue fin janvier, juste après l'incendie. Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot, qui était venu une première fois en novembre 2025, y était présent. J'ai vu alors quelqu'un qui, visiblement, n'aime pas être bousculé, ni qu'on lui dise ce qu'il a à faire. Il n'a pas répondu aux questions légitimes que nous nous posons tous depuis la reprise. Des engagements financiers et de volume de production avaient en effet été pris au tribunal de commerce, qui avait semblé hésitant. Peut-être avait-il eu, sur Europlasma, des échos que l'on n'avait pas ? À l'époque, on ne connaissait ni les Forges de Tarbes ni Valdunes, que l'on a découverts par la suite. Malgré les engagements pris, les volumes annoncés n'ont jamais été produits. L'engagement portait sur deux cent cinquante mille corps d'obus en 2025 : nous n'en avons fabriqué aucun. L'engagement financier était de 7,5 M€ ; seuls 4,5 M€ avaient été investis à la fin décembre 2025, il manquait donc 3 M€.

Face à cette situation, Europlasma s'est fait « tirer les oreilles », aussi bien par le tribunal de commerce que par les mandataires, par le comité de suivi et même par Renault, qui avait, à la reprise, laissé une enveloppe de plus de 20 M€ pour les investissements. Ce montant a permis d'investir dans de nouveaux matériels pour la diversification de la production de corps d'obus en grande série.

Les 3 M€ manquants n'ont toujours pas été apportés, malgré les promesses. Europlasma est allé jusqu'à expliquer qu'il y avait des arriérés de factures avec Renault et indiquer que l'argent reçu servirait à cela. Il a été rappelé à M. Garnache-Creuillot que ces 3 M€ devaient venir d'Europlasma et non de Renault. Depuis, on n'a plus de nouvelles, on ignore ce qui se passe. Peu de chiffres sont donnés en réunion de CSE, car on nous dit que ces éléments sont confidentiels. Tout ce qu'on voit, c'est qu'on ne travaille pas depuis quatre mois, à cause notamment de l'incendie. Je suis retourné travailler lundi. Je suis chaudronnier-soudeur et travaille à la maintenance. Or on ne peut pas avoir de matériel, car il y a sept cent mille euros d'impayés aux fournisseurs : c'est très problématique. La même difficulté s'est récemment posée aux Forges de Tarbes, qui ont dû s'arrêter pendant quinze jours faute de pouvoir acheter les matières premières. Le problème est récurrent.

On a, tout comme le comité de suivi, interrogé M. Garnache-Creuillot pour savoir quand il disposerait de financements plus sains et moins opaques, afin d'avancer et de recréer de la confiance avec les clients et les fournisseurs. Il existe vraiment une possibilité de développement dans le domaine de l'armement. Thales a, par exemple, augmenté ses commandes : il y a un besoin. Des opportunités existent également en matière d'obus dits « PaVa » (Pacte de Varsovie), pour des pays qui utilisent de l'armement issu de l'ex-Union soviétique : ces corps creux d'obus sont différents de ceux de Thales pour la France.

Il y a donc un marché, mais on ne voit pas d'issue avec Europlasma. On a déposé, fin novembre 2025, un droit d'alerte économique et reçu les résultats de l'expertise de Secafi Alpha. Le constat est clair : il existe, dans ce secteur, un marché à fort potentiel. C'est ce qui nous fait encore tenir. Mais après quatre mois sans travailler, certains salariés envisagent de partir.

En janvier 2026, Europlasma a indiqué aux pouvoirs publics qu'un nouveau financement allait être trouvé pour fin mars, avant d'annoncer en CSE, la semaine dernière,

que ce serait finalement pour juin. D'une réunion à l'autre, M. Garnache-Creuillot dit tout et son contraire. Il est très compliqué à suivre et il fait énormément de promesses.

Tout cela a créé une ambiance très délétère dans l'entreprise. Le directeur, M. Jérôme Dupont, a été remercié en octobre 2025. Il avait tiré la sonnette d'alarme à propos des financements, car il considérait que l'entreprise devait toujours avoir un petit « matelas financier » de côté pour avancer ou pour faire face à un problème – par exemple, assurer le paiement des factures énergétiques. Cela a commencé à créer de la discorde et monsieur Dupont a été remercié. Tous ceux qui tiennent tête à M. Garnache-Creuillot sont exclus : le DRH est en arrêt depuis quatre ou cinq mois et il ne reviendra sans doute plus, car il est très affecté par la situation ; le chef de l'ingénierie, qui a été très compétent pour développer le corps creux d'obus que l'on était censé produire, vient de donner sa démission.

Il faut en effet savoir que, malgré l'existence des Forges de Tarbes et la présence de monsieur Collet-Billon, ancien responsable de la DGA, au sein de son conseil d'administration, Europlasma ne nous a jamais aidés à créer le corps creux d'obus. Du dessin à la conception, le chef d'Éric Guyomard a tout fait tout seul. C'est quelqu'un de très important dans l'entreprise, qui démissionne parce que M. Garnache-Creuillot lui a demandé de devenir directeur de l'entreprise et que cela l'a effrayé. Il lui a répondu qu'il était ingénieur et que son métier était de travailler dans un bureau d'études, pas de diriger une entreprise : cela montre bien que M. Garnache-Creuillot ne connaît rien à l'industrie. Le départ de ce collègue est préjudiciable, d'autant qu'il ne sera sans doute pas le dernier à partir.

Nous étions trois cents quand Europlasma nous a repris. Un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a ensuite réduit l'effectif de vingt-cinq personnes. On a négocié pour que les départs concernent des salariés proches de la retraite et que l'on garde les jeunes. Cela a été compliqué, mais c'est le seul point sur lequel on a réussi à trouver un accord avec Europlasma.

L'entreprise a enregistré quatre décès l'année dernière. Un salarié s'est suicidé ce week-end. On se pose beaucoup de questions. Psychologiquement, c'est très compliqué. On a reçu notre paie hier : il nous manque 400 euros. Je gagne en principe 2 100 euros par mois ; je n'ai touché que 1 700 euros. J'ai une famille, comme tout le monde, j'ai des choses à payer. Ça dure, ça dure... ce n'est plus possible, on n'en voit pas le bout. Je précise que c'est le dispositif d'activité partielle qui paie nos salaires, pas monsieur Garnache-Creuillot.

Tous ces éléments mis bout à bout nous fatiguent et nous usent. On garde pourtant la flamme et une lueur d'espoir, car on tient à l'entreprise, on est une famille. C'est une entreprise qu'on ne veut pas lâcher, mais avec Europlasma, ça va être compliqué... Comment cela va-t-il se passer dans l'avenir ? On ne veut pas la fermeture de la Fonderie de Bretagne. On aimerait trouver une solution, une issue, par exemple avec un autre actionnaire.

**M. Éric Guyomard, délégué CGT à la Fonderie de Bretagne.** Je travaille au bureau d'études de la Fonderie de Bretagne.

Face aux sept cent mille euros d'impayés, l'excuse avancée par M. Jérôme Garnache-Creuillot est que l'ensemble de l'effectif du service Comptabilité est en arrêt de travail.

C'est l'histoire du chat qui se mord la queue : les collègues du service Comptabilité se sont précisément mis en arrêt parce qu'ils avaient déjà dû faire face à des impayés et qu'ils en avaient assez d'avoir affaire aux fournisseurs...

On se trouve dans cette situation car, en 2022, notre actionnaire, Renault, nous a lâchés. Il nous a balancés à la baïlle, avec une bouée constituée des fiducies pour combler les pertes d'exploitation pendant deux ou trois ans et mener un projet d'investissement. Durant les dix ans que l'on a passés chez Renault, le groupe a viré notre service commercial et fait en sorte de nous couper de tous nos autres clients et de dédier l'outil de travail à la fabrication exclusive de pièces pour Renault. Lorsqu'il n'a plus eu besoin de nous, il nous a donné 20 M€ et nous a laissés seuls pour sortir de là... La cause principale de notre situation est Renault, dont le premier actionnaire est l'État, et on ne peut pas dire qu'on a reçu beaucoup d'aide de ce côté-là.

On a eu néanmoins la chance, avant l'arrivée d'Eurolasma, de commencer à travailler à la diversification de l'activité, avec la production de pièces pour Thales. On a également réussi à développer des liens avec de nouveaux clients, comme John Deere ou Vossloh pour le secteur ferroviaire. L'outil « Fonderie de Bretagne » a un potentiel et plaît aux clients. Le gros point d'interrogation et le malaise que l'on rencontre viennent de l'actionnaire : Eurolasma fait peur aux clients et aux fournisseurs. Au bureau d'études, on entretient des relations cordiales avec les fournisseurs réguliers : ils nous répondent encore, mais ils nous font clairement comprendre qu'ils n'ont pas confiance en Eurolasma. Ils demandent le versement d'un acompte de 80 % à la commande ou refusent de travailler avec nous.

C'est ça, la vie avec Eurolasma : des fournisseurs qui ne sont pas payés, des clients qui n'ont pas confiance et des promesses qui ne sont pas tenues. Eurolasma avait promis d'injecter 7,5 M€ dans la trésorerie la première année, mais il n'a apporté que 4,5 M€. Ils ont promis 5 M€ pour 2026 et la production de deux cent cinquante mille corps d'obus : nous n'avons encore rien vu.

Je souhaiterais revenir sur le travail effectué sur le développement du corps d'obus. La Fonderie de Bretagne n'est pas un centre de recherche et développement, mais un outil de production. Quand M. Jérôme Garnache-Creuillet a indiqué, à la barre du tribunal, qu'il allait nous faire produire des corps d'obus, on pensait qu'il allait nous envoyer des plans fournis par un client, à charge pour nous de fabriquer la pièce en question. En septembre 2025, on n'avait toujours rien vu arriver. C'est là qu'on a compris que c'était à nous de développer le produit et d'aller le commercialiser sur le marché... sauf que ce n'est pas du tout notre métier ! On a eu la chance d'avoir parmi nous M. Régis Texier, responsable du bureau d'études. Pendant le week-end et en dehors de ses heures de travail, il a contacté ses anciens collègues d'école et travaillé chez lui pour développer une munition avec des plans récupérés sur internet : on en est là. Avec nos machines d'impression 3D, on a développé un prototype, sans l'aide de personne, malgré la présence dans le groupe des Forges de Tarbes, des Forges de Gerzat et de M. Laurent Collet-Billon, ancien responsable de la DGA et membre du conseil d'administration d'Eurolasma. On avait des questions à poser à la DGA, mais on n'a jamais obtenu un seul contact par l'intermédiaire de monsieur Collet-Billon. On a alors fait appel au député local, M. Jean-Michel Jacques, qui nous a trouvé le contact utile en cinq minutes, alors que l'on demandait depuis six mois à Eurolasma de nous aider.

On a finalement réussi à développer ce corps d'obus.

Les tests de fragmentation ont été effectués avec succès et on attend les tests balistiques, qui doivent avoir lieu en Roumanie. La France est la quatrième ou cinquième puissance militaire mondiale et on est obligés de faire tester nos munitions en Roumanie. Les obus sont remplis et on attend un créneau de tir. Le problème est que tout ce qui concerne la diversification de la Fonderie de Bretagne vers l'armement est géré par quelqu'un que l'on ne connaît pas, un certain M. Bryan Crosswhite, auquel on donne les obus sans savoir où ils vont, ni quand ils seront testés, et qui revient du jour au lendemain avec un certificat. On n'a aucune information à ce sujet.

Quasiment un an après la reprise, on ne sait toujours pas quel produit on va fabriquer. On travaille sur le corps d'obus brut et on est en train de développer l'usinage pour effectuer cette étape en interne, mais on ignore si les clients veulent des corps d'obus bruts, usinés ou *ready-to-fill* avec l'empennage et la fusée, ce qui supposerait de développer un réseau de sous-traitance, sachant que l'on ne paie pas les fournisseurs... On a réussi à développer le corps creux et la partie usinage en interne, sans connaître le besoin des clients, sur lequel M. Jérôme Garnache-Creuillot est incapable de nous renseigner.

**M. le président Emmanuel Mandon.** En résumé, les projets industriels de vos entreprises vous paraissent intrinsèquement crédibles, mais vous doutez de la manière dont le processus est mené...

**M. Éric Guyomard.** ... à la nuance près qu'il reste, à la Fonderie de Bretagne, un montant résiduel de l'enveloppe de 20 M€ laissée par Renault, lors de la cession, pour financer les investissements. Nous avons l'argent pour financer les dépenses d'investissement (*Capital Expenditures*, Capex).

**M. le président Emmanuel Mandon.** Il est important de le souligner. À quel niveau les engagements d'Eurolasma ont-ils été respectés ?

**M. Maël Le Goff.** On est loin des engagements pris devant le tribunal de commerce, qui devrait d'ailleurs peut-être réagir. On sent que tout le monde est embêté par cette histoire. Si on bouscule trop, cinq cents emplois sont menacés. S'ajoute à cela le fait que c'est la Dire qui est allée chercher Eurolasma. Tout le monde se connaît très bien, dans cette histoire. On sent que si quelque chose se passe, tout s'écroule. Mais quoi ? On ne sait pas. Tout ce qu'on sait, c'est qu'on a peur pour nos emplois.

**Mme Josiane Frétier.** Les engagements concernant Tarbes, comme indiqué précédemment, ne sont pas tenus non plus.

Se pose la question du mode de financement des investissements. On travaille dans le secteur de l'armement, qui est censé être encadré par l'État. Il y a donc, nous semble-t-il, une obligation, pour les pouvoirs publics, de s'investir et de regarder ce qui se passe dans les entreprises du secteur. Comment l'État peut-il cautionner de faire appel au fonds Alpha Blue Ocean (ABO), qu'en est-il de la souveraineté nationale ?

Les Forges de Tarbes bénéficient, par ailleurs, du dispositif de l'article 90, c'est-à-dire une aide remboursable octroyée pour développer les productions à l'export. L'enveloppe s'élevait à 7,1 M€ et M. Roland Lescure s'était alors félicité publiquement d'avoir apporté cette aide à Eurolasma. Or 5 M€ d'investissements ont été comptabilisés à Tarbes. Sachant que les 7,1 M€ d'aide perçue doivent correspondre à 60 % du montant total du projet, soit environ 12 M€, quels sont les investissements de 12 M€ déclarés pour les Forges ?

Comment les dossiers ont-ils été constitués ? Qui contrôle leur réelle valeur et leurs correctes utilisation et affectation ?

Fin 2024, par exemple, l'usine a reçu cinq tours à commande numérique : nous ne les avons pas commandés, la commande a été passée directement par Europlasma, qui nous les a refacturés. Ils nous ont coûté un prix trois fois supérieur à celui du marché. D'où venaient ces tours ? Les commissaires aux comptes m'ont répondu qu'ils avaient vérifié et validé avec la facture d'origine.

Plus généralement, on ne sait rien de la stratégie d'Europlasma. Par exemple, Bizzell EU, munitionnaire américain, est entré au capital de Valdunes dès son rachat par Europlasma. On s'est donc demandé si Bizzell n'entraît pas « par la petite porte » pour s'emparer des Forges de Tarbes, d'autant qu'un individu nommé Bryan Crosswhite, arrivé d'on ne sait où et se présentant comme « représentant de Bizzell », bénéficiait d'un libre accès aux Forges de Tarbes. Nous travaillons dans l'armement, il en va de la souveraineté nationale... ce genre de situation nous pose problème.

J'ai, par ailleurs, découvert dernièrement un acte notarié de prêt hypothécaire, d'un montant de 2,5 M€, signé entre les Forges de Tarbes et la société Cepia, basée dans le Calvados et qui n'est autre qu'une filiale de Samfi Invest. Les fonds ont été libérés en décembre et le document indique que s'ils ne sont pas remboursés fin février, le site des Forges de Tarbes sera vendu et appartiendra à cette société. Pourquoi s'être débarrassé ainsi du site ? On devient garantie financière du groupe.

Ces initiatives d'Europlasma affectent les Forges d'un point de vue éthique et déontologique. Il n'est déjà pas simple de fabriquer des armes... mais c'est notre métier depuis toujours et nous avons, ce qui nous rassure, la garantie de travailler pour l'État (via Nexter KNDS) et de contribuer à la défense nationale. On ne comprend pas et on s'inquiète que l'État soit tenu à l'écart.

**M. le président Emmanuel Mandon.** Les tours que vous avez reçus ont-ils été installés ?

**Mme Josiane Frétier.** Oui. Ils sont arrivés fin 2024 et ont commencé à fonctionner en février 2025. Notre interrogation porte sur la valeur de ces biens.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Je vous remercie d'avoir accepté cette audition. Lorsque j'étais présidente de la commission des affaires économiques, j'avais auditionné M. Luca de Meo, alors PDG de Renault, juste avant le rachat de la Fonderie de Bretagne par Europlasma.

J'ai souvent été amenée à demander des auditions de représentants de salariés. Mais c'est la première fois que je vois pareille situation : aucun représentant de salariés de Valdunes n'accepte, par exemple, de témoigner, même en huis clos ou de façon non officielle. C'est dire à quel point il règne une ambiance de terreur dans toutes les usines possédées par Europlasma... C'est extrêmement inquiétant et vos témoignages le confirment.

Je suis allée à Bercy contrôler tous les documents relatifs à Valdunes, aux Forges de Tarbes et à la Fonderie de Bretagne. La plupart des éléments sont sous le sceau de la confidentialité.

Nous allons procéder, tout à l'heure, à l'audition du président-directeur général d'Eurolasma. Quant à Alpha Blue Ocean, qui a la main sur Eurolasma, c'est le seul fonds que nous n'arrivons pas à auditionner et c'est le cas le plus aberrant auquel notre commission d'enquête ait été confrontée. Cela suscite évidemment de grandes inquiétudes pour les usines : je suis le dossier de la Fonderie de Bretagne depuis longtemps et suis d'autant plus peinée de la situation.

Les Forges de Tarbes sont présentées comme le « succès » d'Eurolasma. Il est intéressant de connaître la réalité. Vous indiquez, madame Frétier, qu'à peine 5 M€ d'investissements ont été réalisés. Combien étaient initialement prévus ?

**Mme Josiane Frétier.** L'engagement était de 10 M€.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Quel était le montant des aides publiques prévu et finalement versé ?

**Mme Josiane Frétier.** À l'époque de monsieur Supplisson, le montant de l'aide remboursable ART 90 a été de 696 000 euros. Sont venus s'y ajouter 7,1 M€ depuis la reprise par Eurolasma.

Je pense que l'intégralité des aides a été versée avant la fin 2025. Je n'en ai toutefois pas la certitude, puisque, sept mois avant mon départ en retraite, on m'a enlevé la responsabilité de la comptabilité, sans doute pour me priver d'accès aux données financières : je n'ai, par conséquent, pas eu connaissance de l'intégralité des flux. Je sais que 80 % (ou 90 %) des fonds ont été touchés et imagine que la totalité a dû être perçue.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Quelle est la nature des aides ? S'agit-il d'aides du Fonds de développement économique et social (Fdes) ?

**Mme Josiane Frétier.** Ce sont des aides remboursables, attribuées sur le fondement de l'article 90 de la loi du 21 décembre 1967 et versées par la Banque publique d'investissement (BPIFrance). Les fonds sont, en principe, libérés par tranche.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Concernant la vente des murs, nous allons interroger la direction d'Eurolasma pour savoir à qui ils appartiennent désormais. Pouvez-vous nous rappeler comment vous l'avez apprise ?

**Mme Josiane Frétier.** La situation est assez cocasse : un collègue m'a raconté qu'un individu s'était présenté sur le site et avait demandé à un ouvrier s'il pouvait rencontrer le directeur. Lorsque ce salarié lui a demandé s'il avait rendez-vous, il lui a répondu que le directeur allait certainement le recevoir, car il était le nouveau propriétaire du site.

J'ai réussi à me procurer l'acte notarié par indiscretion. Ça a créé un choc, une incompréhension, d'autant que le dirigeant de la société qui a racheté le site est M. Alain Samson, président de Samfi Invest – une société spécialisée dans l'immobilier, basée dans le Calvados et qui était associée à M. Frank Supplisson lorsque ce dernier a repris les Forges de Tarbes... Ce sont des noms que nous connaissons bien.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Quels irrespects manifestes du droit du travail avez-vous constatés ?

**Mme Josiane Frétier.** Je serais incapable de tous les citer. On subit beaucoup de pressions et d'intimidations. Les personnels qui ne veulent pas témoigner ont peur. Il règne un climat de répression, qui fait que les gens se taisent.

Lorsqu'on m'a enlevé la responsabilité de la comptabilité, j'ai « tenu » pour deux raisons. La première était que j'encadrais une jeune alternante, que j'ai accompagnée jusqu'au bout : ça m'a aidée à trouver la motivation pour venir tous les jours au travail. La seconde est que des accords d'entreprise relatifs aux rémunérations et à l'organisation du travail devaient être rédigés et construits. On y a travaillé pendant plus d'un an. La proposition qui nous a été faite était indécente, puisqu'elle consistait en une régression salariale et sociale. J'ai, avec deux collègues qui travaillaient avec moi sur le dossier, présenté une contre-proposition argumentée et rédigée, qui n'a donné lieu à aucun retour. Rien n'avait été fait quand je suis partie en retraite.

Le problème est que l'entreprise est toujours classée dans la catégorie des CSE de moins de cinquante personnes, alors que l'effectif de la structure a dépassé ce chiffre depuis plus de deux ans. Il faudrait que le CSE reprenne ses attributions ou qu'il y ait de nouvelles élections. Or on se heurte à une direction qui laisse « pourrir » la situation...

Avant de quitter l'entreprise, en octobre 2025, j'ai sollicité l'inspection du travail, qui a envoyé un courrier à la direction. Mais rien n'a changé : l'entreprise conserve un CSE correspondant à un effectif de moins de cinquante personnes, sans attributions ni informations.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Depuis combien de temps l'effectif est-il supérieur à cinquante salariés, sans CSE adapté ?

**Mme Josiane Frétier.** Cela a fait deux ans en août 2025.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Cela constitue donc un irrespect du droit du travail.

Vous avez évoqué un commissaire du Gouvernement. De quoi s'agit-il ? Est-ce une obligation ?

**Mme Josiane Frétier.** Lorsque les Forges de Tarbes ont été reprises, le fait qu'elles se positionnent dans le secteur de l'armement entraînait des questions autour de la souveraineté et du contrôle de l'État. Le commissaire du Gouvernement, contrôleur général des armées, avait été nommé par Mme Florence Parly, alors ministre des armées, pour faciliter et accompagner la restructuration des Forges de Tarbes. Son expertise et l'attention qu'il a portée sur notre usine ont été essentielles pour nous.

J'ai été représentante du personnel pendant deux ans et demi. Comme mon prédécesseur, je n'ai eu de cesse que d'alerter et faire remonter nos doutes et nos inquiétudes auprès de l'ensemble des acteurs, notamment des pouvoirs publics. On a écrit au préfet, au ministre des armées, au ministre de l'industrie et même au Président de la République... On a été reçus en audience à Bercy, grâce notamment à votre collègue Aurélien Saintoul. Or, systématiquement, on se heurte à un mur. Entreprise stratégique, souveraineté nationale : il est impératif que les pouvoirs publics aient un droit de regard et de contrôle sur la gestion de la société des Forges de Tarbes.

Il est très important pour nous, salariés, de veiller au respect des valeurs d'éthique et de déontologie. Nous avons inlassablement tenté d'alerter les pouvoirs publics. Je suis donc fière d'être là et qu'on nous entende enfin.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Pendant le contrôle des documents à Bercy, j'ai découvert – ce n'est un secret pour personne – que la Fonderie de Bretagne et les Forges de Tarbes étaient sous le contrôle d'investisseurs étrangers : cela signifie que Bercy a autorisé la vente et sait que ces deux usines sont sous influence déterminante de capitaux étrangers, car Europlasma est entre les mains d'Alpha Blue Ocean. Bercy estime donc que ce n'est pas Europlasma qui a l'influence déterminante sur vos usines, mais Alpha Blue Ocean : ce n'est pas une mince information.

En matière de contrôle des investissements étrangers, de nombreuses conditions s'appliquent, puisqu'un contrat a été conclu et des engagements pris entre Europlasma et Bercy sur diverses conditions, que je ne peux pas vous préciser puisqu'elles sont placées sous le sceau de la confidentialité.

Pouvez-vous nous rappeler qui a poussé au rachat des Forges de Tarbes par Europlasma ? Avez-vous eu des informations ou entendu des bruits à ce sujet ?

**Mme Josiane Frétier.** Je n'étais pas élue à l'époque, mais je me souviens, en tant que salariée, que nous avons, avec nos délégués, poussé pour que le rachat ait lieu. Un industriel se présentait, c'était le seul et il conservait les salariés : nous y étions donc favorables.

Nous sommes une toute petite structure. Nous ne pesons peut-être pas lourd, mais occupons une place stratégique. Nous disposons d'un savoir-faire unique et de nombreux atouts. Nous avons poussé au rachat. J'ignore si le groupe Europlasma a eu des appuis à Bercy. J'imagine qu'il en a eu du côté de la DGA, puisque monsieur Collet-Billon est administrateur d'Europlasma ; je ne saurai toutefois l'affirmer.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Je m'adresse à présent aux représentants des salariés de la Fonderie de Bretagne. Qui a poussé à la reprise de l'entreprise par Europlasma ?

Vous avez indiqué n'avoir travaillé que cinquante jours depuis la reprise de l'entreprise, du fait d'incendies ou de pannes. Le groupe Europlasma a-t-il des responsabilités dans cette situation ?

Pourriez-vous préciser les principaux irrespects manifestes du droit du travail que vous avez constatés à la Fonderie de Bretagne depuis qu'Europlasma a repris l'entreprise ?

**M. Maël Le Goff.** Le dossier a été piloté, à la Noël 2024, par la Dire, en l'occurrence par monsieur Suster et son équipe. Ils l'ont dit ouvertement, il n'y avait pas de secret.

Europlasma n'a pas de responsabilité dans la survenue de l'incendie : il s'agit d'un accident. En revanche, ils ont une responsabilité dans le fait de ne pas nous avoir apporté de travail. On se retrouve en activité partielle à cause d'eux, car on n'a plus que les volumes commandés par Renault à produire – lesquels diminuent d'année en année et de mois en mois – et un peu d'activité liée à la diversification. On n'a fabriqué, en 2025, aucun des deux cent cinquante mille obus promis par Europlasma, car il a tout d'abord fallu, comme l'a expliqué Éric Guyomard, élaborer un plan.

Il était évident que l'on n'allait pas pouvoir produire les obus en six mois. Europlasma est notre principal actionnaire, c'est à lui de nous trouver du travail. Or ce n'est pas le cas, aucun des engagements pris n'a été tenu.

Les investissements dans les machines ne sont pas un problème pour nous, grâce aux fiducies laissées par Renault. Tout cela est géré en interne. En revanche, les engagements d'Europlasma concernant les volumes de fabrication et les apports financiers n'ont pas été tenus.

**M. Éric Guyomard.** Le *business plan* n'a pas été respecté.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Les dirigeants d'Europlasma vont certainement nous expliquer que les problèmes relatifs à l'activité ancienne de l'entreprise sont de la faute de Renault, dont les commandes diminuent, et que la production d'obus prend du temps, nécessite de créer des prototypes, etc.

Nous avons besoin d'éléments précis pour savoir ce qu'Europlasma aurait dû faire et n'a pas fait.

**M. Éric Guyomard.** Un accord a été passé au tribunal entre Renault et Europlasma sur les fiducies. Les représentants de Renault avaient indiqué clairement que les volumes de commandes allaient diminuer et qu'ils cherchaient progressivement à se désengager. Europlasma ne peut accuser Renault d'être la cause de l'activité partielle. Renault tient tous ses engagements, que ce soit sur les volumes ou sur les fiducies. Le seul à ne pas tenir ses engagements est Europlasma.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Pourriez-vous nous rappeler la nature de ces engagements ?

**M. Éric Guyomard.** Les objectifs de production d'obus inscrits dans le *business plan* étaient de deux cent cinquante mille en 2025 et un million en 2026. Or on est à zéro...

Les obus que l'on a développés ont été testés en fragmentation et sont en Roumanie, à la société UMP, en attente de créneaux d'essais balistiques. On ignore s'ils ont été testés. Pour nous, c'est un écran noir. Monsieur Bryan Crosswhite gère cela de son côté, il a tous les éléments en main pour faire valider cet obus et nous apporter des commandes.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Europlasma justifie, dans la presse, l'arrêt de l'activité en indiquant que cela est dû à l'incendie. Or c'est en réalité l'absence de certification des obus qui bloque le processus, certification qui relève de la responsabilité d'Europlasma.

**M. Éric Guyomard.** Monsieur Garnache-Creillot avait indiqué à la barre du tribunal qu'il lui serait facile, grâce à monsieur Collet-Billon, membre du conseil d'administration d'Europlasma, d'obtenir toutes les certifications et les autorisations de la DGA, où et quand il voulait. Il avait promis d'obtenir les licences d'exportation d'un simple claquement de doigts.

En réalité, nous avons dû passer par le député Jean-Michel Jacques. Monsieur Collet-Billon sert à valoriser l'image de marque d'Europlasma : monsieur Garnache-Creillot se vante de l'avoir dans son équipe, mais il ne nous est d'aucune utilité, alors qu'il pourrait nous aider grâce à ses réseaux.

**M. Maël Le Goff.** Si nous reprenons, comme prévu, l'activité le 18 mai, nous n'aurons que quatre semaines de travail devant nous, avec de la fabrication de pièces pour Renault et un peu d'activité liée à la diversification : c'est tout. Nous n'aurons rien d'autre à faire ensuite, aucun corps creux d'obus, aucune activité de défense... Nous serons à nouveau au chômage à partir du mois de juillet.

**M. Éric Guyomard.** Durant ces quatre semaines, nous allons aussi travailler sur les corps creux qui doivent servir pour homologuer les obus pour Thales, c'est-à-dire pour l'État français. Cela correspond à la diversification engagée *avant* la reprise par Europlasma et devrait nous apporter de gros volumes de production à partir de 2027.

**Mme Élisabeth Martin (LFI-NFP).** Peut-être ma question va-t-elle vous sembler saugrenue : pensez-vous possible d'envisager une reprise des activités de la Fonderie de Bretagne et des Forges de Tarbes par les salariés ?

Madame Frétier a évoqué la vente des murs de l'entreprise. Peut-on considérer qu'il existe deux niveaux de voyoutisme, l'un porté par le fonds vautour lui-même et l'autre résultant d'actes problématiques réalisés par Europlasma, indépendamment de ce fonds ? Les murs ont-ils, par exemple, été vendus à un prix qui paraît cohérent avec la valeur du bien ? Avez-vous pu, lorsque vous étiez encore comptable, constater qu'Europlasma payait, à la suite du changement de propriétaire, des loyers en rapport avec la nature du bien loué ?

**Mme Josiane Frétier.** Je n'ai pas davantage d'informations sur la vente du site et je ne sais pas dire si la valeur est correcte ou pas. L'acte notarié a été signé en décembre 2025, avec une échéance au 28 février 2026. Si quelque chose doit se passer, comme des paiements de loyers, par exemple, c'est donc en 2026.

Il est évident que les opérations financières douteuses menées par la direction d'Europlasma, comme la vente du foncier des Forges, nous interpelle. Je m'interroge sur l'existence d'une complicité entre monsieur Garnache-Creuillot, PDG d'Europlasma, et le fonds Alpha Blue Ocean :

– La situation et les résultats financiers du groupe Europlasma et des sociétés rachetées sont catastrophiques depuis plusieurs années et, malgré tout, ABO continue de financer (et donc d'affaiblir la société). Les Forges de Tarbes sont aussi en déficit. Elles font pourtant régulièrement la une des journaux et présentées comme une entreprise florissante, ce qui a pour effet de faire monter le cours de l'action ; mais la réalité industrielle est tout autre.

– En 2019, M. Garnache-Creuillot a repris Europlasma, alors en redressement judiciaire, avec un fonds nommé Zigi Capital, basé au Luxembourg et dont il était l'un des dirigeants. De mémoire, ce fonds avait été en quelque sorte « adoubé » par Alpha Blue Ocean. Tout cela interroge.

Je n'imagine pas que les Forges de Tarbes puissent être reprises par les salariés : l'armement est un secteur trop spécifique, trop souverain. Je n'y crois pas. En revanche, pourquoi pas une reprise par notre client unique et historique, auquel on était auparavant rattachés ?

**M. le président Emmanuel Mandon.** L'entreprise compte-t-elle des salariés sous statut spécifique ?

**Mme Josiane Frétier.** Non, pas depuis la reprise par Europlasma. D'anciens ouvriers d'État, dans l'effectif aujourd'hui, ont démissionné du temps de Giat Industries. Cette culture « Arsenal » reste toutefois ancrée dans l'entreprise, y compris dans le respect du client et dans la déontologie.

**M. le président Emmanuel Mandon.** Nous connaissons votre histoire autour de l'armement et la culture industrielle qui s'y rattache.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Avez-vous constaté des violations manifestes du droit du travail à la Fonderie de Bretagne ?

**M. Maël Le Goff.** On ne voit pas beaucoup monsieur Garnache-Creuillot, hormis lors des réunions mensuelles du CSE, où il fait preuve d'un total irrespect. Ces séances ont souvent lieu en visioconférence. M. Garnache-Creuillot est connecté depuis sa voiture, fenêtre ouverte et cigarette à la bouche : on ne comprend absolument rien à ce qu'il raconte. Les négociations annuelles obligatoires (NAO) ont eu lieu la semaine dernière, dans les mêmes conditions.

Pour ce qui est du droit du travail, monsieur Dupont, auquel monsieur Garnache-Creuillot avait demandé des choses pas claires, est parti : il serait bien que vous l'auditionniez, car il doit avoir des informations. Il en va de même pour le DRH, qui est en arrêt de travail et dont je ne souhaite pas vous rapporter les propos pour ne pas le mettre en porte-à-faux. La directrice financière, quant à elle, revient juste d'un arrêt de travail.

Le droit du travail n'est pas la priorité de monsieur Garnache-Creuillot : c'est un financier qui aime l'adrénaline, un « joueur de poker » qui va jusqu'au bout et est prêt à tout pour trouver de l'argent. Cette situation nous dépasse complètement.

Les accords d'entreprise ont été dénoncés au moment de la reprise par Europlasma, le 1<sup>er</sup> mai 2025. Le délai pour régler le problème est de quinze mois. La convention collective de la métallurgie a changé il y a deux ans. Il existait alors plus de quatre-vingts conventions collectives à l'échelle de la France, qui ont été réunies en une seule. Il nous a fallu plus d'un an et demi pour adapter nos accords d'entreprise. Nous avons demandé à monsieur Garnache-Creuillot s'il souhaitait les prolonger ou les réécrire : ce n'est visiblement pas son sujet, il ne s'en préoccupe pas.

Un treizième mois nous est versé en deux fois : une partie en juillet, l'autre en décembre. Bien que l'activité partielle ait un impact sur les montants versés, nous avons touché en décembre la totalité de la somme due. Je suppose que le DRH avait dû se battre pour obtenir cela ; mais il n'est plus là et on se demande si l'on recevra en juillet un demi-treizième mois complet, sachant, par ailleurs, que l'on subit déjà une perte de salaire de trois cents à quatre cents euros tous les mois, depuis six mois. On n'a, là non plus, aucune réponse. Il ne s'agit peut-être pas d'atteintes au droit du travail à proprement parler, mais c'est à la limite. C'est en tout cas, pour nous, une source de stress permanente.

**M. Éric Guyomard.** Monsieur Jérôme Dupont avait un mandat social et le DRH avait délégation pour présider les CSE. Quand monsieur Dupont a été évincé, son mandat social a cessé et toutes les délégations de pouvoir qu'il avait données ont « sauté » avec lui. Un directeur général de transition, monsieur Alain Vermersch, est arrivé, mais sans délégation de pouvoir : les CSE étaient donc présidés par une personne sans délégation de pouvoir.

Lorsqu'on lui en a fait la remarque, il nous a répondu : « *Je sais. Maintenant, vous avez des questions, j'ai des réponses. On fait quoi ?* ». Voilà où nous en sommes.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Depuis la reprise de la Fonderie de Bretagne par Europlasma, il y a onze mois, vous avez recensé quatre mois d'arrêt de production et cinquante jours de travail. Pouvez-vous en préciser la répartition ?

**M. Maël Le Goff.** Après la reprise de l'entreprise le 1<sup>er</sup> mai 2025, on a produit de mi-mai à fin juin et été en activité partielle au mois de juillet. On a produit de septembre à mi-octobre (ou fin octobre), avant d'être à nouveau en activité partielle. Le travail a repris le 19 janvier 2026 et l'incendie a eu lieu dans la nuit qui a suivi. On n'a pas retravaillé depuis.

**Mme Élisabeth Martin (LFI-NFP).** Vous avez indiqué que l'incendie était « accidentel ». Mais il tombait particulièrement bien...

**M. Maël Le Goff.** On attend le rapport. Des collègues étaient présents quand l'incendie s'est déclaré dans un four qui venait d'être refait. Il existe plusieurs explications possibles. La première est liée à l'insuffisance de l'activité : lorsqu'on a redémarré le four, en plein hiver, il n'avait pas chauffé depuis quatre ou cinq mois. Ces grands fours ne sont pas faits pour subir les arrêts et les redémarrages incessants que l'on connaît depuis trois ans en raison de l'activité partielle. Le problème peut aussi venir du réfractaire présent à l'intérieur du four, qui a peut-être été mal fait. Plusieurs hypothèses sont envisageables. De là à accuser Europlasma, il y a un pas que je ne franchirai pas.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Quelque deux cent cinquante mille obus devaient être produits en 2025 et ne l'ont pas été. Cela n'a rien à voir avec le four.

**M. Maël Le Goff.** Non, il n'y a aucun lien.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Concernant les Forges de Tarbes, je vois dans la presse les justifications avancées par Europlasma, qui explique que l'entreprise ne comptait plus que vingt-cinq salariés, allait décliner, puis fermer, et que la reprise a permis une augmentation des effectifs au-delà de cinquante salariés. Les Forges sont présentées comme une entreprise en plein développement. Que répondez-vous à cela ?

**Mme Josiane Frétier.** Europlasma s'appuie sur l'augmentation du nombre de salariés pour illustrer la réussite de l'entreprise. Il est vrai qu'au moment de la reprise, les Forges ne comptaient que vingt-huit salariés. La reprise d'activité sur le site a été « laborieuse » et impactée par la covid-19 : seulement six mille cinq cent pièces produites en 2020, vingt-cinq mille en 2021. Les effectifs ont augmenté en fonction de l'organisation de la production : on ne travaillait d'abord qu'en journée, puis on est passé en deux-huit, ensuite en trois-huit. L'effectif a atteint quatre-vingt personnes, dont soixante embauchés et vingt intérimaires, pour couvrir, sur 2025, une activité déployée six jours sur sept, en poste trois-fois-huit y compris le samedi. L'objectif était de produire cent soixante mille corps ; nous avons réalisé moins de la moitié.

Bien sûr et heureusement que l'activité des Forges s'est développée ! Mais elle ne s'est pas développée autant qu'attendu et annoncé dans les communications de la direction du groupe.

En termes de commandes, l'entreprise bénéficiait, de la part de Nexter KNDS, d'une commande annuelle récurrente de soixante mille corps d'obus, sauf pour cette année 2026 où elle n'est que de trente mille.

La production pour ce client a été divisée par deux ; or c'est la seule commande enregistrée pour les Forges de Tarbes pour 2026. Il a donc fallu réduire la voilure. L'entreprise tourne en deux-huit, sachant qu'en plus, elle ne dispose pas d'une trésorerie suffisante pour approvisionner régulièrement la matière première. C'est une triste réalité.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Le problème n'est donc pas lié à la commande, même si elle a été réduite à trente mille pièces pour 2026. J'observe que la production d'obus prévue en 2025 était de soixante mille, mais qu'elle n'a été que de quarante-sept mille.

**Mme Josiane Frétier.** La production 2025 a été de soixante-dix mille (quarante-sept mille au cours du premier semestre), dont Nexter à hauteur de soixante-cinq mille corps et Bizzell EU à hauteur de cinq mille corps.

**Mme Aurélie Trouvé, rapporteure.** Quel est, finalement, le problème des Forges de Tarbes ? Quelle est la responsabilité d'Europlasma ?

**Mme Josiane Frétier.** Les engagements non tenus, le manque de trésorerie, une situation financière catastrophique et qui continue de se dégrader (capitaux propres négatifs) sont de la responsabilité d'Europlasma, qui agit en toute autonomie. Tout cela pénalise fortement l'activité des Forges : pannes récurrentes, arrêts de production, faible productivité, climat social anxieux. Le problème provient également du manque de volume et de perspectives pour l'avenir : de nombreuses annonces sont faites et des communiqués sont publiés par la direction d'Europlasma sur de futurs contrats, nouveaux clients et prises de commandes – cela doit représenter un million de pièces ; or la réalité est que la seule commande reçue pour 2026 est de trente mille corps d'obus pour Nexter.

Europlasma a annoncé une production de cent soixante mille corps pour 2025 et pour 2026 ; on ne les a pas en commande et, qui plus est, la capacité de notre outil de production ne nous permettrait pas de réaliser ce volume.

Je ne comprends pas pourquoi Europlasma cherche à faire cette communication et à donner une telle image des Forges de Tarbes. Est-ce pour attirer des financiers ? Toujours est-il que les volumes annoncés ne correspondent pas à la réalité.

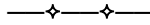
**Maël Le Goff.** Les annonces ont pour seul but de faire monter le cours de l'action d'Europlasma. Certaines ont, par exemple, concerné le développement à la Fonderie de Bretagne d'une activité dans le domaine de l'éolien. Or nous n'avons absolument rien fait dans ce secteur, à l'exception d'une coquille en plastique fabriquée avec notre imprimante 3D. Le système correspondant n'a d'ailleurs toujours pas été défini : ils ne savent pas s'il s'agirait d'enfouir les câbles ou de les poser en surface sur le sable... L'objectif est uniquement de faire monter le prix de l'action et d'attirer des fonds. Regardez l'historique du niveau des actions : vous constaterez que chaque hausse fait suite à une annonce, le jour précédent.

**Mme Josiane Frétier.** On a par ailleurs découvert, en décembre 2024, la société Lafayette Défense, créée sous la coupe d'Europlasma et dont on ignore à quoi elle sert.

De même, en février 2025, est apparue l'existence d'un établissement secondaire des Forges de Tarbes, qui n'est autre que le site de Valdunes-Leffrinckoucke. Nous l'ignorions, comme beaucoup d'autres choses.

**M. le président Emmanuel Mandon.** Je vous remercie de votre concours.

*La séance s'achève à dix heures trente-cinq.*



## **Membres présents ou excusés**

### **Commission d'enquête sur la prédation des capacités productives françaises par les fonds spéculatifs**

Réunion du jeudi 2 avril 2026 à 9 h 10

*Présents.* – M. Emmanuel Mandon, Mme Élisabeth Martin, M. Aurélien Saintoul, Mme Aurélie Trouvé.

*Excusés.* – Mme Émilie Bonnard.